

Pourvoi formé le 30 novembre 2015 par August Storck KG contre l'arrêt du Tribunal (deuxième chambre) rendu le 25 septembre 2015 dans l'affaire T-366/14, August Storck/EUIPO

(Affaire C-636/15 P)

(2016/C 270/24)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: August Storck KG (représentant: N. Gregor, Rechtsanwalt)

Autre partie à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Par ordonnance du 11 mai 2016, la Cour (neuvième chambre) a jugé que le pourvoi était irrecevable.

Pourvoi formé le 21 janvier 2016 par Matrazen Concord GmbH contre l'arrêt du Tribunal (neuvième chambre) rendu le 19 novembre 2015 dans l'affaire T-526/14, Matrazen Concord GmbH/Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

(Affaire C-35/16 P)

(2016/C 270/25)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Matrazen Concord GmbH (représentant: I. Selting, avocat)

Autre partie à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), Mariano Barranco Rodriguez, Pablo Barranco Schnitzler

La Cour de justice de l'Union européenne (neuvième chambre) a rejeté le pourvoi par ordonnance du 28 avril 2016 et a décidé que la requérante devait supporter ses propres dépens.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Najvyšší súd Slovenskej republiky (République slovaque) le 11 février 2016 — INGSTEEL spol. s.r.o., Metrostav a.s./Úrad pre verejné obstarávanie

(Affaire C-76/16)

(2016/C 270/26)

Langue de procédure: le slovaque

Juridiction de renvoi

Najvyšší súd Slovenskej republiky

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: INGSTEEL spol. s.r.o., Metrostav a.s.

Partie défenderesse: Úrad pre verejné obstarávanie